



# COLLECTE DE GROS REBUTS

## Quand ?

En mai, juillet et septembre, selon les dates du calendrier de collecte à trois voies de votre municipalité ([www.riam.quebec](http://www.riam.quebec)). Les gros rebuts doivent être déposés à la rue au plus tard à 7h00 le matin de la collecte.

## Matières acceptées ?

Résidus d'origine résidentielle trop volumineux pour être déposés dans un bac roulant tels que les meubles, électroménagers, balançoires démontées, barbecues (sans bonbonne), bicyclettes, tapis et toiles de piscine (roulés et bien attachés), arbres de Noël artificiels, gros jouets, équipements sportifs, etc. Voir la liste plus détaillée au [www.riam.quebec](http://www.riam.quebec).

## Matières refusées ?

- Les résidus de construction, rénovation, démolition (CRD);
- Les résidus d'origine commerciale, institutionnelle, industrielle et agricole;
- Les amoncellements de petits objets, incluant les pièces de véhicules, qu'ils soient déposés en vrac, dans des sacs ou dans des boîtes.

